Envoyé en préfecture le 03/05/2023
Reçu en préfecture le 03/05/2023
Publié le
ID : 059-215901729-20230413-230413DE_21-DE

VILLE DE DENAIN

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 AVRIL 2023

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire et sous la Présidence de Madame Solange LEMOINE, 1ère Adjointe au Maire.

Date de Convocation : 7 Avril 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 23

Etaient présents : MM. LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, AUDIN, MIRASOLA, CRASNAULT, THUROTTE, BIREMBAUT, DUPONT, ATTEN, CARTA, CYBURSKI, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, ANDRZEJCZAK, CARPENTIER-BORTOLOTTI, TONNEAU, BOUCHEZ, AMOURI, SANCHEZ, DANDOIS, GAJDA, BOUTON.

Ont donné pouvoir : Madame DUFOUR-TONINI *(pouvoir à Madame LEMOINE)*, Madame RYSPERT *(pouvoir à Madame THUROTTE)*, Monsieur DERGHAL *(pouvoir à Monsieur CRASNAULT)*, Monsieur DERUELLE *(pouvoir à Monsieur CYBURSKI)*, Madame DENIS *(pouvoir à Madame ATTEN)*, Madame THOMAS *(pouvoir à Madame MIRASOLA)*, Monsieur FEDDAL *(pouvoir à Monsieur TONNEAU)*, Monsieur HOCHART *(pouvoir à Madame GAJDA)*.

Absent excusé : Monsieur BRAILLY.

Absent : Monsieur VANDENDOOREN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SANCHEZ.

DELIBERATION N° 21 : POLITIQUE ENFANCE JEUNESSE. Engagement de la Ville dans la démarche *« Convention Territoriale Globale » (CTG).*

EXPOSE DU RAPPORTEUR

Le Contrat Enfance Jeunesse *(CEJ)* a été la démarche contractuelle majeure, portée par les Caisses d'Allocations Familiales, afin d'encourager le développement des services aux familles en matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse. Le dernier Contrat Enfance Jeunesse co-signé avec la Caf du Nord a pris fin au 31 décembre 2022. *(Délibération n° 27 du 20/12/2019)*

Ce type de contractualisation a été remise en question, du fait notamment de sa complexité qui la rend peu lisible mais aussi de sa lourdeur de gestion. La Caf du Nord propose de développer un nouveau cadre d'intervention par l'élaboration d'un projet social de territoire partagé : la Convention Territoriale Globale *(CTG)*. Cette convention de partenariat traduit les orientations stratégiques définies par la collectivité et la CAF du Nord en matière de services aux familles.

La Convention Territoriale Globale couvre, dans la plupart des cas, les domaines d'intervention suivants :

- Enfance
- Jeunesse
- Parentalité
- Accès aux droits
- Inclusion numérique
- Animation de la vie sociale
- Logement
- Handicap

.../...

Envoyé en préfecture le 03/05/2023
Reçu en préfecture le 03/05/2023
Publié le
ID : 059-215901729-20230413-230413DE_21-DE

Cet engagement vise, par ailleurs, à mettre en place une démarche de diagnostic partagé et à favoriser l'émergence d'une démarche projet à l'échelle intercommunale. La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la CAF du Nord et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux familles du territoire. Sa signature conditionne le maintien des financements du Contrat Enfance Jeunesse arrivés à échéance le 31/12/2022 par le biais des bonus territoires.

Une présentation des nouvelles modalités de contractualisation remplaçant le Contrat Enfance Jeunesse nous a été présentée par les services de la Caf du Nord *(Convention Territoriale Globale, bonus territoires, impacts sur les modalités de financement)*.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à engager la Commune dans la mise en œuvre d'une démarche de diagnostic partagé avec le bassin de vie que constitue les villes de la CAPH et à favoriser l'émergence d'une démarche projet à l'échelle intercommunale. Le travail de restitution du diagnostic sera tenu à disposition des élus à une échéance que la CAF déterminera.

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer les conventions d'objectifs et de financement ainsi que la Convention Territoriale Globale à effet au 01/01/2023 et tous documents se rapportant à cette affaire.

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à solliciter auprès de tous les partenaires les subventions prévues dans le montage financier des différentes actions et à signer tout document relatif aux demandes de financement et appels à projet.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE PAR 30 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION.

S'est abstenu : Monsieur FEDDAL.

Pour Extrait Conforme,

Le Secrétaire de séance,

T. SANCHEZ.

Le Maire,
Par délégation du Maire

MAIRIE DE DOUAIN (Nord)

S. LEMOINE

A.L. DUFOUR-TONINI.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....